

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE « BESSE »

ENTRE : Monsieur Xavier CREMOUX, Maire de la Commune de LUGAN d'une part,

ET M. (Mme) (Melle)..... N° Téléphone.....
domicilié.....d'autre part,

sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES

1° - CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra duau.....

2° - MESURES DE SECURITE :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

3° - ASSURANCE : attestation :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition.

Cette police porte le n°.....souscrite le.....
auprès depour la période du.....au.....

4° - RESPONSABILITE :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

5° - PRIX et DEPOT DE GARANTIE à compter du 15/03/2023 Délibération du 15.02.2023 :

Le présent droit d'utilisation est accordé au tarif de :

☐ Tarif Journalier:

- pour les résidents de la commune 60 €
- pour les loueurs extérieurs à la commune..... 170 €
- associations hors commune 60€
- associations de la commune et pour les candidats aux élections gratuit

☐ Tarif week-end (2 jours) :

- pour les résidents de la commune 120€
- associations hors commune..... 120€
- pour les loueurs extérieurs à la commune..... 340€
- associations de la commune et pour les candidats aux élections..... gratuit

Un dépôt de garantie de 500 € sera demandé à la réservation.

L'organisateur accepte la présente convention ainsi que le règlement intérieur de la salle communale dont il reconnaît avoir pris connaissance **et NOTAMMENT L'INTERDICTION DE L'USAGE DE LA MUSIQUE AMPLIFIEE.**

La remise des clefs et l'état des lieux s'effectueront avec :
Mme MERENDA Marie 06.74.62.29.58

Le Maire
Xavier CREMOUX

l'organisateur
(signature et mention « lu et approuvé »)

A....., le